



Aytré

## CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :

Laurence FARRUDGIA

### DÉLIBÉRATION N° 19

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVALT donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA  
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation ..... 16/03/2024

Nombre de membres en exercice ..... 29

Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration ..... 29

### 19. Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre les nominations des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Considérant le tableau des effectifs de la Mairie d'Aytré,

Considérant l'organigramme fonctionnel de la Mairie d'Aytré adopté au CST du 4 juillet 2023,

Ville d'Aytré

Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX

05 46 30 19 19 - information@aytre.fr

aytre.fr

Considérant la délibération n°8 du 11 octobre 2007 fixant le ratio promouvable applicable au sein de la collectivité pour la mise en œuvre des avancements de grade à 100 %,

Considérant l'arrêté n° 2021\_192 portant sur les lignes directrices de gestion de la Mairie définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les avancements de grades suivants au 1<sup>er</sup> juin 2024 :

- Ouverture d'un poste de **Brigadier-chef principal** à 35 heures au titre de la promotion au choix et corrélativement la fermeture d'un poste de Gardien-brigadier
- Ouverture de deux postes d'**Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ième</sup> classe** à 35 heures au titre de la promotion au choix et corrélativement la fermeture de deux postes d'adjoint technique territorial
- Ouverture d'un poste d'**Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ième</sup> classe** à 35 heures après réussite examen professionnel et corrélativement la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial
- Ouverture d'un poste d'**Agent de maîtrise principal** à 35 heures au titre de la promotion au choix et corrélativement la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise
- Ouverture d'un poste d'**Adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe** à 25 heures au titre de la promotion au choix et corrélativement la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ième</sup> classe
- Ouverture d'un poste de **Rédacteur principal de 2<sup>ième</sup> classe** à 35 heures après réussite examen professionnel et corrélativement la fermeture d'un poste de Rédacteur
- Ouverture d'un poste de **Rédacteur principal de 2<sup>ième</sup> classe** à 35 heures au titre de la promotion au choix et corrélativement la fermeture d'un poste de Rédacteur
- La mise à jour du tableau des effectifs (pièce annexe)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- A l'unanimité des membres présents et représentés,

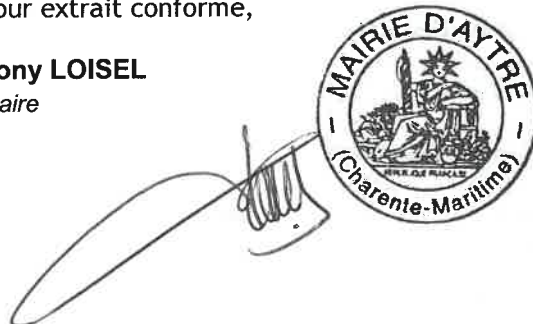
Autorise les avancements de grade au titre de l'année 2024.

Dit que les crédits seront inscrits au compte 64 111 du Budget Primitif 2024

Annexe 11 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Jonathan COULANDREAU**  
Secrétaire de séance